



## SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA GRANDE PLAGNE

### LISTE DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 05/12/2022

#### REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre de délégués titulaires du SIGP : 13	Date de convocation : 30/11/2022
Nombre de délégués suppléants du SIGP : 5	Date de publication : 30/11/2022
Quorum applicable : 7	

Le 05 décembre 2022 à 18 h 00, le Comité syndical s'est réuni en session ordinaire à La Plagne Tarentaise, sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH.

#### **Présents (11) :**

AIME-LA-PLAGNE : MM. Michel GENETTAZ et Pascal VALENTIN, titulaires, et Xavier URBAIN, suppléant (de Mme Corine MAIRONI-GONTHIER).

CHAMPAGNY : MM. Denis TATOUD et Xavier BRONNER, titulaires.

LA PLAGNE TARENTEISE : MM. Jean-Luc BOCH, Christian VIBERT, Daniel-Jean VENIAT, Romain ROCHET, Pierre OUGIER et Mme Fabienne ASTIER, titulaires.

**Excusés (7) :** Mmes Corine MAIRONI-GONTHIER, titulaire d'Aime-la-Plagne (suppléée par M. Xavier URBAIN), Marie MARTINOD, suppléante d'Aime-la-Plagne et Nathalie BENOIT suppléante de La Plagne Tarentaise.  
MM. Laurent DESBRINI, titulaire d'Aime-la-Plagne, René RUFFIER-LANCHE, titulaire de Champagny, Olivier CHENU, suppléant de Champagny et Benoît VALENTIN, suppléant de La Plagne Tarentaise.

**Secrétaire de séance** : M. Christian VIBERT, titulaire de La Plagne Tarentaise.

⇒ ***Ouverture de la séance plénière à 18h00***

⇒ ***M. le Président constate que le quorum est atteint.***

<p>LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL du 05 décembre 2022 à 18 h 00 Aux Provagnes à Mâcot – 73 210 LA PLAGNE TARENTEISE</p>
---

ORDRE DU JOUR

**Compétences optionnelles « Eau et Assainissement collectif » :**  
depuis le 01 janvier 2016, seuls les délégués des communes d'Aime-La-Plagne et de La Plagne Tarentaise ayant transféré les compétences « Eau et Assainissement collectif » au Syndicat pour les sites d'altitude participent aux votes concernant l'eau et l'assainissement.

**Relevé de décision** : néant.

**Délibération n° 2020-076** : domaine skiable : conventions relatives aux stades de La Plagne, hiver 2022-2023 : unanimité, hors la présence de MM. Xavier BRONNER et Romain ROCHET, intéressés aux présentes conventions.

**Délibération n° 2022-077** : domaine skiable : conventions de partenariat relatives aux écoles de ski de La Plagne, hiver 2022-2023 : unanimité, hors la présence de MM. Xavier BRONNER et Romain ROCHET, intéressés aux présentes conventions.

⇒ **Fin de séance à 19h12**

Fait à La Plagne Tarentaise, le 05 décembre 2022

Le Secrétaire de séance,  
Christian VIBERT

Le Président,  
Jean-Luc BOCH

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
DE LA GRANDE PLAGNE  
B.P. 62  
73211 AIME CEDEX

Publié sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise, le 08 DEC. 2022

- ⇒ Les actes administratifs exécutoires correspondants sont publics, et sont consultables sur demandes au siège du SIGP aux dates et heures d'ouverture, et sur le site internet de la Commune de La Plagne Tarentaise (<https://www.laplagne-tarentaise.fr>).
- ⇒ Les actes peuvent faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de leur publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).